



Initiative populaire « Alléger les impôts sur les salaires, imposer équitablement le capital » (initiative de 99%)

Albert Rösti, Conseiller national, Uetendorf

L'initiative populaire « Alléger les impôts sur les salaires, imposer équitablement le capital » souhaite ce qui suit :

1. les parts de revenus du capital dépassant un montant déterminé par la loi sont imposables à hauteur de 150 %.
2. l'excédent résultant de l'imposition des parts de revenus au taux de 150 % au lieu de 100 % doit être utilisé pour réduire l'imposition des personnes à revenus faibles ou moyens ou pour des transferts en faveur de l'aide sociale.

Les initiateurs appellent astucieusement leur idée l'initiative des 99%, suggérant ainsi que l'initiative veut seulement augmenter la charge fiscale de 1% de notre population au profit des 99% restants. Toutefois, le slogan de l'Union suisse des arts et métiers sur l'initiative est probablement plus juste : « Pas tout à fait 100, 100 % nuisible pour 100 % de la population ». Pourquoi ? L'initiative est totalement floue et formulée de manière arbitraire. Par exemple, le terme « revenu du capital » n'existe pas dans la législation fiscale. En outre, il n'est pas clair à partir de quel montant les 150% doivent s'appliquer. Il est tout simplement inconcevable que si je gagne 1 franc, je doive soudainement payer des impôts sur 1,50 franc. C'est arbitraire. On peut supposer que les revenus provenant de biens immobiliers, par exemple les revenus locatifs ou l'impôt sur les gains immobiliers, sont également comptabilisés comme des revenus du capital. Cela signifie que, tout à coup, non seulement 1% de la population, mais aussi de nombreux propriétaires sont concernés par l'initiative.

La préoccupation tout à fait justifiée des initiateurs, qui souhaitent que la partie la plus riche de la population contribue de manière disproportionnée aux services publics, est depuis longtemps satisfaite. Le fait est que le pourcentage de la population aux revenus les plus élevés représente un bon 10 % du revenu total. Or, ce 1% paie déjà 40% des impôts fédéraux directs. Dans le même temps, la plus grande redistribution des riches vers le reste de la population se fait par le biais des prestations sociales. En 2018, elles se sont élevées à 177 milliards de francs, ce qui correspond à environ un quart de la production économique totale. Cette part n'a cessé d'augmenter depuis les années 1990 et a contrebalancé l'accroissement des inégalités économiques au cours des dernières décennies.

Il est vrai que les dividendes, qui sont particulièrement visés par l'initiative, ne sont pas entièrement imposés comme un revenu si l'on détient au moins 10% de l'entreprise. Toutefois, cette imposition partielle a pour but d'éviter la double imposition car, comme on le sait, les bénéfices sont déjà grevés de l'impôt sur les bénéfices. S'il n'y a pas de participation dans la société, les dividendes sont imposés en totalité.

Les raisons suivantes plaident pour un rejet clair de l'initiative 99% :

- En Suisse, les revenus sont répartis plus équitablement que dans la plupart des autres pays de l'OCDE. En outre, il existe déjà une redistribution importante par le biais des impôts et des prestations sociales.
- La part du revenu du capital dans le revenu total est restée constante depuis le milieu des années 1990. Il n'y a pas besoin d'agir.

- L'initiative crée une injustice en exigeant une imposition plus élevée des revenus du capital que des revenus du travail. Les revenus du capital ne s'obtiennent pas sans performance ; il faut aussi commencer par gagner des revenus et les mettre de côté.
- Une imposition plus élevée des revenus du capital réduirait l'incitation à épargner et donc à constituer un capital. Cependant, des capitaux sont nécessaires pour que de nouvelles entreprises (par exemple, des start-ups) puissent être fondées et que les entreprises existantes puissent réaliser de nouveaux investissements, par exemple dans l'expansion des capacités de production ou dans les nouvelles technologies. L'accumulation de capital crée donc des emplois et augmente la productivité. Empêcher cela par une augmentation des impôts est préjudiciable à l'emploi et à la prospérité en Suisse.
- En particulier pour les personnes disposant de revenus du capital élevés, les impôts jouent un rôle important dans leur choix de résidence. L'initiative affaiblit l'attrait de la Suisse en tant que site d'implantation. En comparaison internationale, la charge fiscale sur le capital en Suisse est déjà assez élevée. Les raisons en sont l'impôt sur la fortune et l'imposition élevée des dividendes, surtout s'il n'y a pas de participation d'au moins 10 %.
- Le texte de l'initiative laisse trop de questions en suspens : à quel niveau le capital serait-il taxé plus lourdement, quelles composantes du revenu seraient touchées et comment le revenu supplémentaire serait-il redistribué. Selon la manière dont elle est structurée, l'imposition plus élevée du capital est susceptible de toucher beaucoup plus de personnes que ne le suggère l'initiative.

L'initiative a été clairement rejetée au Conseil national par 128 non contre 66 oui et au Conseil des États par 31 non contre 13 oui. En conséquence, sur la base des arguments exposés ci-dessus, je recommande également un Non clair à cette initiative néfaste de la gauche.